



Dimanche 31 août 2025

9^e marche populaire internationale

Organisée

par:

**Les Randonneurs
Du Pays De L'Orne**
Auboué

Moineville Base de loisirs

(Meurthe & Moselle FRANCE)



partenaires de la FFSP



VVF VILLAGES
LES VILLAGES DE FRANCE

MAIF

Membre de la FFSP N° f1303
Visa FFSP: 2025 54 154 J2
Internet: <http://www.ffsp.fr>
E-Mail: contact@ffsp.fr



facebook.com/ivv.france

Agrément ministériel
du 20.06.2006
Reconnaissance de mission
d'utilité publique par arrêté
n° 012156 du 02.08.2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Information aux marcheurs

Départ & Arrivée: Base de loisirs SOLAN
54580 Moineville

Horaires: Départ de 7h à 10h pour les 20 & 30 km.
7h à 11h pour les 5, 10 & 15 km.

Fermeture du dernier ravitaillement à 15h.
Arrivée limitée à 17h.

Parcours: Sans difficultés particulières à travers champs & forêts. Ouvert à tous, les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence & Participation: La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6€ (enfants gratuit jusqu'à 16 ans), portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Inscriptions: Sur place

Jacquot Roger - 8, impasse Fragonard
54580 Auboué - 06.35.23.37.83
lesrandonneursdupaysdelorne@gmail.com.

Récompenses: Aux groupes les plus nombreux.

Assurance: La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement: Boissons & petites collations gratuites aux points de contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis Important: Interdiction absolue de fumer & d'allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Ne pas s'éloigner des sentiers balisés, hors balisage, l'assurance ne vous couvrira plus.

Secourisme: Premiers secours assurés par l'association.

- Urgences : 112 -

La marche aura lieu quelles que soient les conditions
météorologiques.

Sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

Restauration & buvette sur place